

S.C.P. DES MARCHES DE BRETAGNE

Zone de la Meslais
4, rue Pierre Harel
35133 LECOUSSE
tél 02 99 94 43 09 fax 02 99 99 87 23

2 bis place de la République
35300 FOUGERES
Tél 02 99 99 04 40 fax 02 99 99 75 36

47, Bd du Maréchal Leclerc
35 460 ST BRICE EN COGLES
tél 02 99 18 55 84 fax 02 99 18 56 77

Y. FOUQUE

G. GOUNOT
R. VAN GRINSVEN

J-P. LE PAGE

F. DONON
G. MANCEAU

J-O DESMAREZ

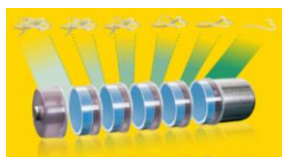
LETTRE D'INFORMATION AVRIL 2019

Gestion du parasitisme à la mise à l'herbe : préservez l'immunité

Avec la mise à l'herbe, l'exposition des bovins aux parasites (strongles, douve...) va commencer. L'hiver n'a pas été très rigoureux, il ne faut donc pas trop compter sur un assainissement des parcelles, il va rester des larves de parasites.

Pour permettre aux génisses de se défendre naturellement contre les strongles, il faut trouver un compromis entre une contamination modérée (l'exposition aux parasites va développer leur immunité) mais pas trop forte (pour ne pas pénaliser la croissance et éviter la survenue de cas cliniques). Voici quelques pistes :

- Ne pas traiter dès la mise à l'herbe mais attendre environ 3-4 semaines. Si ce n'est pas possible administrer un bolus à libération séquentielle (Répidose)



- Respecter si possible un délai de rotation de 3 semaines entre les parcelles.
- Ne pas forcément traiter au moment d'un changement de parcelle, pour permettre à la nouvelle parcelle d'être légèrement contaminée
- Faites pâturer vos génisses sur des parcelles faiblement contaminées (fauchées précédemment)

Complémentation des vaches tarées en Vitamines et Oligo-éléments

L'apport de vitamines et oligo-éléments est nécessaire lors du tarissement, notamment pour avoir un colostrum de bonne qualité et un veau en bonne santé. Cet apport peut se faire soit par le biais d'un minéral « vache tarie » spécifique apporté pendant toute la durée du tarissement, soit en utilisant le minéral vache laitière (choisir plutôt un minéral 7-21-5, 120g par jour) qui sera complémenté.

Cette complémentation est réalisable soit

- En utilisant un bolus « Vache tarie » administré au moment du tarissement (**Oligovet Vache Tarie**). Ces bolus permettent une libération continue et régulière des vitamines et oligo-éléments pendant 3 mois (délicatement prouvé).
- En utilisant les **granulés « Bons basiques Performance »** qui s'utilisent en cure de 10 jours : 50g par jour, la cure devant être achevée au minimum 15 jours avant vêlage. Les Granulés Performance apportent du cuivre, du zinc, du manganèse, de l'iode, du cobalt, du sélénium et les vitamines A D3 et E. La concentration du granulé en vitamines et oligo-éléments est telle qu'une cure de 10 jours est suffisante pour recharger les batteries de la vache tarie et répondre à ses besoins.

N'hésitez pas à nous consulter !

Nous disposons de différents outils et services pour vous aider à gérer au mieux le parasitisme dans votre élevage.

Le saviez-vous ?

La complémentation pendant 10 jours par les granulés Performance ne coûte que 5€ par vache !

Pour un écornage sans douleur !

Le 21 mars a eu lieu notre deuxième formation écornage. Les principaux enseignements de cette demi-journée sont :

- Plus les veaux sont écornés jeunes, moins c'est traumatisant pour le veau et plus c'est facile pour l'éleveur. L'âge idéal pour écorner est entre 3 semaines et 2 mois.
- La gestion de la douleur peut se faire de deux façons complémentaires : anesthésie locale, pour la douleur immédiate, et anti-inflammatoire pour la douleur retardée. La comparaison avec le dentiste est parlante : pour arracher une dent, le dentiste anesthésie localement la gencive et nous prescrit un anti-inflammatoire qui, quand la gencive se réveille, va limiter la douleur dans les heures et jours qui suivent.
- Une tranquillisation est faisable, en plus de la gestion de la douleur
- Idéalement, l'écornage aura lieu à un endroit non habituel du veau. Par exemple, éviter les cornadis (le veau risquerait de réfléchir à deux fois avant d'aller manger)
- La tonte du cornillon est un préalable fortement recommandé. Cela facilite le repérage du cornillon et diminue l'odeur de brûlé qui peut se dégager (les bovins n'aiment pas cette odeur).
- La qualité de l'écorneur est importante. Les écorneurs à gaz sont à la fois mobiles et permettent d'avoir rapidement la température optimale (600-700°C). 5 à 6 secondes d'application suffisent pour obtenir un résultat satisfaisant. Inutile de faire sauter le cornillon si les veaux sont écornés jeunes !



Nouveau !

Nous vous proposons des écorneurs à gaz Arkos

Si l'écornage vous rebute, **nous pouvons le faire à votre place**, n'hésitez pas à vous renseigner !



Exemple d'aménagement à l'intérieur de la niche permettant un apport d'aliment concentré.



Exemple de niche avec courette.

Niches à veau : attention à l'aménagement !

Les niches à veaux sont des logements très pratiques permettant de mettre les veaux dans un environnement sanitaire sécurisé. Ce logement demande cependant un aménagement et une disposition particulière :

Orientation : Est-Sud Est. Cette orientation permet au soleil de rentrer dans la niche le plus tôt possible dans la matinée. Ainsi la chaleur rentre rapidement et la litière est moins humide. Cette orientation protège aussi le veau du vent (vent venant de l'Ouest). **Attention aux bâtiments alentours**, ils peuvent parfois constituer un obstacle à la pénétration du soleil dans les niches.

Deux portes seaux par niche ! Dans les niches, à moins que le séjour n'excède pas 15 jours, il est nécessaire que le veau puisse avoir accès non seulement à du lait mais aussi à des aliments concentrés et de l'eau (indispensable dès que le veau ingère des aliments solides). A partir de 3 semaines d'âge, un apport de fibre (paille ou foin) doit également être prévu. Pour que ces règles nutritionnelles soient respectées et pratiques à mettre en œuvre, 2 portes seaux sont très utiles, voire indispensables.

Une courette extérieure : quand il est prévu un long séjour, une courette permettra au veau de voir d'autres veaux, éventuellement de les toucher permettant ainsi une socialisation optimale et permet au veau de moins subir les conditions climatiques (chaleur en été). Sans aménagement particulier, réglementairement, le temps de séjour en niche individuelle ne doit pas excéder les 15 premiers jours de vie.

Deux veaux par niche ? A condition que la niche soit correctement dimensionnée, cette solution présente beaucoup d'avantages : elle diminue le stress lors d'allotement en case collective (diminution de la peur de la nouveauté) et les veaux mangent plus d'aliment 1^{er} âge et plus rapidement. Le tout sans influence négative sur la santé des veaux. Si la prise alimentaire est plus importante, le gain de poids n'est toutefois pas augmenté. Le surplus d'énergie est utilisé pour d'autres activités (jeu principalement) ce qui entraîne une modification de la composition du corps (moins de gras intramusculaire)